

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

LEPERMISLIBRE

Société anonyme
au capital de 496 987,82 euros
29 avenue Joannes Masset
69009 LYON

Grant Thornton

44, quai Charles de Gaulle
CS 60095
69463 Lyon cedex 06

COGEP AUDIT SAS

Immeuble Le Blok
30 Rue Joannes Carret
69009 LYON

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

LEPERMISLIBRE

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de la société LEPERMISLIBRE,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1 Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Conventions de prestations de services conclues avec les sociétés Lutoo et RD-Vous

Personnes concernées

M. Lucas Tournel, Président-Directeur général de LEPERMISLIBRE, gérant et associé unique de Lutoo SARL

M. Romain Durand, Directeur Général Délégué de LEPERMISLIBRE, gérant et associé unique de RD-Vous SARL

Nature, objet et modalités

Le Conseil d'administration du 27 mai 2025 a autorisé la Société à conclure des conventions de prestations de services entre votre Société et les sociétés Lutoo et RD-Vous. Le montant versé sur l'exercice par votre Société au titre de ces prestations de service s'est élevé à 197 800 € hors taxes, dont 104 000 € hors taxes à la société Lutoo et 93 800 € hors taxes à la société RD-Vous.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société

Votre conseil a motivé cette convention de la façon suivante : Le Conseil d'administration retient que la conclusion de ces conventions de prestations de services est dans l'intérêt de la Société dans la mesure où elles lui permettent de bénéficier des compétences techniques des sociétés Lutoo et RD-Vous, à des conditions économiques compétitives compte-tenu de leur expérience et leur connaissance de la Société et de ses marchés.

Cession par votre Société de deux véhicules de fonction auprès des sociétés Lutoo et RD-Vous

Personnes concernées

M. Lucas Tournel, Président-Directeur général de LEPERMISLIBRE, gérant et associé unique de Lutoo SARL

M. Romain Durand, Directeur Général Délégué de LEPERMISLIBRE, gérant et associé unique de RD-Vous SARL

Nature, objet et modalités

En raison de la conclusion des conventions de prestations de services entre les sociétés Lutoo et RD-Vous, votre Conseil d'administration du 27 mai 2025 a autorisé la cession des véhicules de fonction mis à disposition de Monsieur Lucas Tournel et de Monsieur Romain Durand à leurs valeurs nettes comptables à la date de cession, à la société Lutoo pour un montant de 29 169,58 € hors taxes et à la société RD-Vous pour un montant de 49 804,73 € hors taxes.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société

Votre conseil a motivé cette convention de la façon suivante : Le Conseil d'administration retient que ces cessions sont dans l'intérêt de la Société car elles lui permettent de diminuer ses charges.

Convention d'avances en comptes-courants par Messieurs Lucas Tournel et Romain Durand

Personnes concernées

M. Lucas Tournel, Président-Directeur général de LEPERMISLIBRE

M. Romain Durand, Directeur Général Délégué de LEPERMISLIBRE

Nature, objet et modalités

Le Conseil d'administration du 5 août 2025 a autorisé la conclusion des conventions d'avances en comptes courants entre votre Société et Messieurs Lucas Tournel et Romain Durand. Ces comptes courants n'ont pas donné lieu à des intérêts en 2025.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société

Votre conseil a motivé cette convention de la façon suivante : Le Conseil d'administration retient que la conclusion de ces conventions d'avances en comptes courants est dans l'intérêt de la Société dans la mesure où elles lui permettent de bénéficier des ressources financières nécessaires à la poursuite de son activité et à l'extension de son horizon de trésorerie.

Conventions des exercices antérieurs non soumises à l'approbation d'une précédente assemblée générale

Nous n'avons été avisés d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice 2025 et qui n'aurait pas été soumise à l'approbation de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2025.

2 Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Lyon, le 29 avril 2026

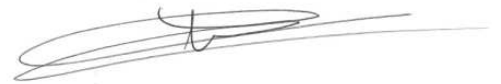
Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International



Katia Flèche
Associée

Cogep Audit Sas



Michaël Duplan
Associé